



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

25/01/2024

AFFICHEE LE :

25/01/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE DE LA
DES DÉLIBÉRATIONS

02/02/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 31 janvier , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET, Annick LECHANGEUR À Bertrand HAVARD, Véronique VASTEL À Joël JEANNE

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

TARIFS DES REDEVANCES LOCATIVES DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE CLAIR SOLEIL POUR L’ANNÉE 2024

DELIBERATION N° **DELIB-2024-006**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Bertrand HAVARD

Chaque année, au moment du vote des tarifs municipaux, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le montant des redevances locatives de la résidence autonomie Clair Soleil

Cette année, le vote de ces redevances a été reporté dans l'attente de l'arrêté relatif aux prix des prestations d'hébergement des établissements accueillant des personnes âgées, adopté le 26 décembre 2023 et paru au JO du 31 décembre 2023.

Cet arrêté fixe un pourcentage maximum d'augmentation de 5.48%.

Aussi, il est proposé d'appliquer le même pourcentage d'augmentation que celui appliqué pour les autres tarifs municipaux voté le 13 décembre 2023, soit 3.5%.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs des redevances locatives de la résidence autonomie Clair Soleil s'établissent comme suit :

Revenu fiscal de référence	Studio	Grand Studio	F2
Jusqu'à 11 626 €	252 €	275 €	309 €
De 11 627 € à 14 797 €	264 €	288 €	323 €
De 14 798 € à 17 968 €	275 €	301 €	337 €
Au-dessus de 17 968 €	287 €	318 €	356 €

Par conséquent,

Vu l'arrêté relatif aux prix des prestations d'hébergement des établissements accueillant des personnes âgées du 26 décembre 2023,

Vu la délibération n°2023/137 du 13 décembre 2023 portant adoption des tarifs municipaux pour l'année 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la nouvelle tarification à compter du 1^{er} janvier 2024 telle détaillée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte en application de la présente.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	25	0	Nicolas BOHERE Joël JEANNE Véronique VASTEL	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT